



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240205-BUR-AG-24-003-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 5 février 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (1^{ère} session APPS pour l'année 2024)

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 15 janvier à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Leslie PELLEGRINI, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Louis POZZO DI BORGO

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Serge LINALE, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (1^{ère} session APPS pour l'année 2024)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juin 2016, approuvant le Guide du sport notamment, le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions : les subventions attribuées aux associations sportives dans le respect du règlement d'attribution approuvé par le Conseil ;

Considérant les dossiers d'appels à projets sportifs énoncés dans le tableau ci-dessous ;

Considérant que ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Aux associations désignées dans le tableau ci-dessous, les aides financières correspondantes pour un montant total de 13 000€ (treize mille euros) au titre de la première session des Appels à Projets Sportifs pour l'année 2024, selon la répartition ci-après :

Association	Projet d'animation	Subvention attribuée
Corsica Footvolley	Finale championnat d'Europe Footvolley	8 000€
La Boule du Prado	A Bucciata Bastiaccia – Edition 2024	5 000€

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO